

FLASH SOCIAL

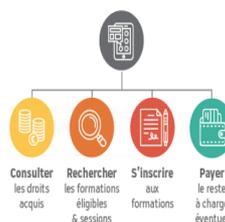
Service de Gestion Sociale

L'ESSENTIEL SUR LE CPF Compte personnel de Formation

LE CPF RÉNOVÉ

LE CPF, C'EST QUOI? C'est un compte individuel dédié à la formation tout au long de sa vie professionnelle. Ouvert à toute personne dès 16 ans. Il est attaché à la personne et non à l'entreprise.

COMMENT L'UTILISER? Le salarié peut l'utiliser SANS ou AVEC l'autorisation de l'employeur. SANS => si en dehors du temps de travail ; AVEC => l'employeur dispose d'un délai d'1 mois pour donner sa réponse, si absence de réponse = acceptation.



ALIMENTATION & GESTION

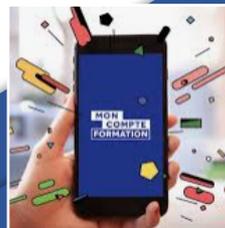


Annuellement (30/04 N+1) via les DSN

2019 : gestion OPCO
2020 : gestion CDC

ACQUISITION DES DROITS? depuis 01/2019 le crédit d'heures de formation est converti en euros. Abondement de 500€/an et 800€ pour les salariés non qualifiés. Pas de prorata pour les salariés au moins à mi-temps. Conversion des heures acquises avant le 31/12/2018 1h=15€. Liquidation du DIF monétisé et non utilisé au 31/12/2020

FORMATIONS ELIGIBLES? RNCP = Répertoire national des certifications professionnelles. RSCH = Répertoire spécifique des certifications et habilitations. CléA = Socle de connaissances et de compétences professionnelles. BILAN DE COMPÉTENCE / VALIDATION DES ACQUIS de l'expérience / PERMIS B+C+D / CREATION et REPRISE d'entreprise.



Toute notre équipe reste à votre disposition afin de vous conseiller au mieux et de vous accompagner dans vos démarches.



Site web :
www.fiduciaire-mallet.com



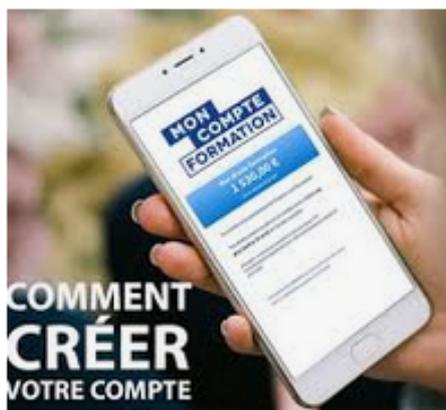
Contact :
01 34 16 26 34



E-mail :
sgs@fiduciaire-mallet.com



Service de Gestion Sociale



Créer votre CPF

ÉTAPE PAR ÉTAPE



MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE
NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE

et d'une adresse e-mail valide



ET DE VOTRE SOLDE DIF

Il vous a été transmis :

1. Par votre employeur fin 2014 / début 2015 sur votre bulletin de salaire ou via une attestation séparée OU
2. Sur le certificat de travail de votre dernier employeur avant décembre 2014

Dans le cas contraire, votre employeur de l'époque peut vous le communiquer



RENDEZ-VOUS SUR
MONCOMPTEACTIVITE.GOUV.FR

Cliquez sur SE CONNECTER
Puis S'INSCRIRE

Et compléter les champs qui vous sont demandés.



RENSEIGNEZ VOS HEURES DIF

en vous rendant sur l'onglet MES DROITS A FORMATION
puis VOIR MES HEURES CPF
et enfin INSCRIRE LE SOLDE

Pensez à conserver le justificatif de vos heures DIF
(il vous sera demandé pour votre projet de formation)



ET FORMEZ-VOUS !

Vos heures CPF vous permettent de financer un bilan de compétences ou une formation certifiante

N'attendez plus, vos heures DIF ne seront plus utilisables après 2020.

Heures DIF

Heures CPF

Jusqu'à 20h/an

Jusqu'à 24h/an

Durée de contrat :
supérieure à 4 mois

Pas de durée minimum de contrat

Gestion par l'employeur

Gestion par le titulaire

Perte des heures acquises en cas
de changement d'employeur

Acquisition des heures définitive

Formation libres

Formations certifiantes
qualifiantes